

Enseignant artistique Horaires, missions inadaptées... le désarroi des professionnels

Constamment remis en question par certaines collectivités employeuses, les missions et le temps de travail des enseignants artistiques aboutissent parfois à des situations conflictuelles. Explications.

Dans le Loiret, une agglomération qui gère une école de musique, employant une vingtaine d'enseignants, a décidé d'ajouter dans le règlement intérieur l'ouverture de celle-ci la première semaine de chaque congé scolaire. Charge aux professeurs d'animer des ateliers où ne viennent que très peu d'élèves. Un titulaire, qui a accueilli lors des dernières vacances de février, cinq de ces élèves sur onze, s'interroge: «Nous contraindre à être présents pour accueillir un tiers des élèves, est-ce utile?» Un peu plus loin, une autre collectivité a convié, l'an dernier, tous ses agents, dont les enseignants artistiques, à se porter volontaires pour surveiller les crues de la Loire pendant les vacances!

Idem en Haute-Garonne à Cornebarrieu (250 agents, 8500 hab.), où l'école de musique fonctionne à vide lors des congés scolaires. Karine Sellier, la DGS, justifie son choix: «Si la réglementation nous autorisait à annualiser nos assistants territoriaux d'enseignement artis-

tique, cela permettrait qu'ils ne travaillent pas ou moins pendant les vacances. Actuellement, je ne peux justifier de leur donner plus de congés que les autres agents publics.» De fait, le règlement du cadre d'emplois des artistes-enseignants artistiques, qui date de 2016, spécifie la norme de 36 semaines de travail effectif en face-à-face pédagogique avec les élèves.

A cela s'ajoutent les heures périphériques, dites «nécessaires et accessoires», non quantifiées: la préparation des cours, la veille artistique, le travail sur l'instrument et les activités extérieures de représentation des enseignants, l'organisation des auditions des élèves, etc. «Sans compter les réunions pédagogiques et de projets collectifs qu'imposent les directions de conservatoires», précise Jésus de Carlos, de l'UFICT-CGT.

SOLUTIONS ENVISAGÉES

A Commercy (lire ci-contre), ce sont 65 manifestations annuelles organisées, dimanches compris, par le conservatoire auxquelles les enseignants prennent part. Or, ce temps-là, les employeurs n'en tiennent pas compte et exigent que les enseignants assurent, comme les autres agents, 47 semaines de temps de travail (si on y soustrait les 5 semaines de congé légal). «Nous revendiquons de travailler selon le calendrier scolaire comme il est écrit dans le schéma national d'orientation pédagogique», rappelle Corynne Aimé, secrétaire

TÉMOIGNAGE

«Nous avons mené un travail pédagogique pour les élus sur la réalité de nos tâches»



STÉPHANE GARAFFI, directeur du conservatoire de musique de Commercy (*)

«Lors de la rédaction du nouveau règlement intérieur, le maire a souhaité reformuler l'organisation de tous les temps de travail. La question des semaines de congé scolaire a été source de tension. On nous a reproché de ne travailler "que" 36 semaines par an. Ce temps ne prenant en compte que le face-à-face pédagogique plus la préparation inhérente, et non tous les temps périphériques. Devant la volonté des élus de calquer notre temps de travail sur le régime des territoriaux, j'ai proposé de choisir entre une action culturelle dynamique [65 événements d'élèves, professeurs, artistes invités] réalisée en dehors de notre exercice et un dispositif "stages, animations diverses" durant les congés.

La solution a été de laisser chaque enseignant évaluer les besoins de son service pendant les congés sur site ou en télétravail. Cela a permis un travail pédagogique pour faire comprendre aux élus la réalité de nos missions.»

(*) 17 enseignants, 350 élèves, Meuse.

générale du SAMPL-CGT. Parmi les pistes de solutions envisagées pour rappeler à l'ordre sur les réelles missions des enseignants artistiques, Jésus de Carlos propose de «les calquer sur les enseignants du secondaire avec un

quota d'heures quantifié [réunions pédagogiques...] afin qu'il n'y ait pas d'arbitraire. Les enseignants artistiques resteraient sur le statut de 16 heures et 20 heures hebdomadaires».

Julie Krassovsky

Cadres d'emplois

Assistants territoriaux d'enseignement artistique; professeurs d'enseignement artistique.

Catégorie

A.

Formation

Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique (niveau licence).